



Propositions concrètes pour développer le déplacement cyclable à WANZE

Ces propositions visent aussi les voiries régionales, puisque la Région Wallonne considère les communes comme interlocuteur principal en ce qui concerne les modes de déplacement « doux ».

Le cédez-le-passage cycliste au feu (B22/B23)

- chaussée de Wavre/chaussée de Tirlemont
- chaussée de Tirlemont/rue de Leumont

Ouvrir les sens uniques à la circulation des cyclistes dans les deux sens

Lors de festivités ou travaux, permettre aux cyclistes d'emprunter les sens uniques temporaires en contre-sens

Réaliser un marquage au sol lors de la sortie de contresens cyclable dans un carrefour où le cycliste bénéficie de la priorité de droite (voir Vademecum vélo en Région Wallonne : « Marquage et signalisation dans les contresens cyclables »)

La sécurisation des carrefours

- sécurisation de la traversée de la chaussée de Tirlemont à hauteur de la ruelle Vieille Hesbaye/rue Hubert Jadot
- sécurisation de la traversée de la chaussée de Tirlemont à hauteur de la rue Jean Jaurès/rue Vieille Hesbaye
- Réaliser un marquage au sol lors de la sortie de contresens cyclable dans un carrefour, par exemple à la sortie de la rue Jean Jaurès (voir Vademecum vélo en Région Wallonne : « Marquage et signalisation dans les contresens cyclables »)
- création d'une zone avancée pour cyclistes aux feux rouges sur la chaussée de Wavre, la chaussée de Tirlemont et la rue de Leumont
- Aménagement de la ruelle entre rue de Leumont et la rue Sous-les-Roches (revêtement de sol et élargissement pour croisement). Intérêt d'accès pour les écoles et le centre commercial.

L'entretien du réseau cyclable

- veiller à l'entretien régulier de toutes les ruelles accessibles aux cyclistes : la ruelle entre rue de Leumont et la rue Sous-les-Roches, ruelle Vieille Hesbaye, ruelle entre la rue Mâles Vignes et hall omnisport (la terre devient de la boue très glissante par temps de pluie)
- veiller à l'entretien régulier des pistes cyclo-piétonnes en demandant notamment aux riverains d'entretenir leurs haies, et en veillant particulièrement à tenir en bon état leur revêtement (par exemple, en enlevant l'envahissement par la végétation du RAVeL entre Huccorgne et Braives et du cheminement réalisé entre la passerelle au dessus de la Meuhaigne et le parking de la gare de Statte)

Le stationnement vélo

- interpeller/stimuler les enseignes commerciales de Wanze afin qu'elles réalisent du stationnement vélo de qualité à leur proximité immédiate
- Création de box à vélos à proximité immédiate des immeubles à appartements

Des itinéraires cyclables de qualité (continus et balisés)

De manière générale, tous les itinéraires cyclables devraient avoir un revêtement confortable (pas de pavés, gravier, trous) et sécurisé (pas de bordure, éclairage par exemple) et devraient permettre d'effectuer facilement toutes les manœuvres (tourner par exemple) par tout type de vélo, y compris avec remorque, et sans obliger les cyclistes à s'arrêter.

- Réaliser (enfin) la **liaison cyclable entre le RAVeL à Huccorgne et Moha** (prévue par le Plan communal cyclable). Cette jonction est indispensable pour le déplacement des cyclistes qui veulent éviter les nombreux camions qui circulent sur la N652 aux abords des carrières.
- Permettre (enfin) à la Région Wallonne d'installer à Huccorgne une **signalisation** indiquant clairement l'accès au RAVeL 127 vers Braives via la rue Houblonnière (pour l'instant la signalisation existante indique, à tort, que le RAVeL continue sur la N652, vers Burdinne, et il n'y a aucune signalisation pour indiquer dans la rue Houblonnière qu'il faut tourner à droite pour emprunter le RAVeL).
- Faire en sorte que le **tunnel** sous les voies du chemin de fer entre la rue Oscar Lelarge et la voie cyclo-piétonne qui longe la Meuse soit aussi **éclairé pendant la journée**.

- Permettre d'accéder au RAVeL le long de la Meuse à partir de la rue Fernand Piette en abaissant la bordure.

La généralisation du 30 km/h

Mise en œuvre en zone 30 du centre de Wanze et de tous les villages de l'entité.

Encourager le développement du vélo dans la commune

Diffusion des itinéraires cyclables et services vélo existants.

Organisation de mises en selle par des séances d'information pratique sur le terrain comment aborder un rond-point, comment tourner à gauche, etc.

Mieux faire connaître les activités de Recycle.

Renforcer le rôle de la police locale dans la politique cycliste communale

Avoir plus de policiers qui roulent quotidiennement à vélo et faire respecter le code de la route par tous les usagers, par exemple par les automobilistes qui stationnent sur des pistes cyclables ou devant du stationnement vélo le rendant inaccessible.

Ancrer le vélo dans les processus de planification et de concertation

Créer une commission vélo afin de rassembler tous les acteurs (représentants des cyclistes, de la police, du service mobilité et de travaux, des décideurs, ...)

Transmettre l'avis des cyclistes à la CCTAM dès que la question de la mobilité est à l'ordre du jour

Liliane Schaner, responsable de la locale Huy-Région du GRACQ,

huy@gracq.org - août 2018

www.gracq.org